



**Procès-verbal de la séance du Conseil Communal  
d'Écublens  
Jeudi 29 mars 2012 à 20h.  
Grande salle du Motty**

---

Séance ouverte à 20 h 00.

**Présidence: M. José Birbaum**, Président du Conseil communal.

Appel: 61 membres présents lors de l'appel.

9 personnes excusées:

Mmes et MM. Géraldine Binggeli, Christine Bolatdemirci, Pascal Calderari ,  
David Cananiello, Eulalia Durussel, Jorge Ibarrola, Mehdi Lager, Franco  
Napoletano, José San Vicente.

Arrivent plus tard : MM. Franck Archinard, Jean-Michel Barbey, Nicolas Manzini.  
Le Quorum étant atteint, l'Assemblée peut valablement délibérer.

**ORDRE DU JOUR**

Appel.

Communications présidentielles.

1. Approbation de l'ordre du jour.
2. Approbation du procès-verbal de la séance du Conseil du 16 février 2012.
3. **Préavis No 3/2012** – Collège Neptune (Vieux Pontet), construction d'un préau couvert au sud-ouest et création d'une zone de protection végétale entre la cour de récréation et l'avenue du Tir-Fédéral – Demande de crédit.

*Séance de la Commission ad hoc, mardi 6 mars 2012, à 20h, Mon Repos  
salle des conférences (1<sup>er</sup> étage).*

*Séance de la Commission des finances selon agenda de la COFI.*

4. **Préavis No 4/2012** – Réhabilitation du collecteur intercommunal Mèbre à Renens, secteur Préfaully/Blancherie – Demande de crédit

*Séance de la Commission ad hoc, mardi 6 mars 2012, à 18h30, Mon  
Repos, salle de Municipalité.*

*Séance de la Commission des finances selon agenda de la COFI.*

5. **Préavis No 5/2012** – Mise en place d'une méthodologie « Quartiers solidaires » en faveur des aînés d'Écublens – Demande de crédit.

*Séance de la Commission ad hoc, le lundi 5 mars 2012, à 20h, Aux  
Esserts, salle des conférences.*

*Séance de la Commission des finances selon agenda de la COFI.*

6. Rapports Commissions permanentes **AJESOL – Plate-forme Jeunesse – Développement durable.**
7. Divers et propositions individuelles.
8. Communications municipales.

Arrivée de M. Franck Archinard juste après l'appel, **l'effectif est de 62 Conseillers présents.**

### **COMMUNICATIONS PRESIDENTIELLES**

Après avoir salué la Municipalité, le Conseil, notre Huissier, le technicien, la représentante de la Presse et le public, M. le Président communique à l'assemblée les informations suivantes:

- J'ai le plaisir d'ouvrir cette cinquième séance de législature. Vous constatez que dans la salle se trouvent quelques décors nécessaires au bon déroulement des soirées du chœur d'hommes d'Ecublens qui se dérouleront demain soir et samedi, soirées auxquelles je vous encourage à participer. De ce fait, notre secrétaire et moi-même avons dû prendre un peu de hauteur, et j'espère que nos prestations en feront autant.
- J'ouvre donc cette séance par les Communications présidentielles

#### **Communications présidentielles. (art. 69)**

**1) J'ai reçu la lettre suivante de Monsieur le conseiller Werner Kneubuhler du 11 mars 2012. Annexe no 1 du présent PV.**

**2) J'ai également reçu un courrier de M. Christian Rothen du 13 mars 2012. Annexe no 2 du présent PV.**

- Nous prenons acte avec regret de la démission de Messieurs Kneubühler et Rothen. Je précise que les viennent-ensuite du groupe PLR et Indépendants de Droite ; Messieurs Mike Germain et Miguel Antonino, n'étaient pas libres ce soir, qu'ils se sont excusés et que leur assermentation interviendra lors de la prochaine séance.
- **3) Quelques mots concernant l'Initiative populaire communale « Des abonnements de transports publics abordables pour les jeunes d'Ecublens »**

Suite au refus par notre Conseil de cette initiative, la Municipalité a demandé au bureau de décider

- S'il souhaite joindre au matériel de vote une recommandation de rejet,
- S'il souhaite que cette dernière soit motivée ou non,
- Et s'il souhaite rédiger lui-même la motivation, de ce rejet, ou si cette motivation doit provenir des rangs des conseillers communaux.

Dans sa séance extraordinaire du vendredi 16 mars 2012, le bureau a décidé:

1. que le bureau rédigera un texte mentionnant le rejet par le Conseil communal de cette initiative lors de sa séance du 16 février 2012, sans argumenter mais en se référant aux arguments développés par les initiants et les opposants qui figureront dans la même documentation.

2. de demander aux Présidents de groupes de désigner des délégués par groupe pour composer le texte des opposants, texte qui devra être d'égale longueur à celui des initiants,
3. de donner aux opposants un délai au **15 mai 2012** pour remettre leur texte à la Municipalité,
4. de donner ce même délai au 15 mai 2012 pour que chaque groupe politique représenté au Conseil puisse communiquer sur cette même documentation ses recommandations de vote.

A 20h10 arrivées de MM. Jean-Michel Barbey et Nicolas Manzini, l'effectif passe à **64 Conseillers présents.**

#### **4) Toujours dans les Communications présidentielles,**

Je souhaite vous parler brièvement des **procédures relatives au traitement du droit d'initiative des membres du Conseil communal).**

Le bureau du Conseil communal a décidé dans sa séance du 22 février, après avoir examiné les bases légales y relatives, que désormais les 3 droits d'initiatives mentionnés dans notre règlement du conseil, à savoir

- La motion
- Le postulat
- Et le projet de règlement ou décision du Conseil

**devront à l'avenir être portés à l'ordre du jour.**

Cela signifie qu'elles doivent être adressées par écrit au Bureau du Conseil suffisamment tôt, pour que le bureau puisse les prendre en compte lors de la rédaction de l'ordre du jour.

Néanmoins, comme le prévoit notre règlement du conseil en son article 73, si l'initiant souhaite que sa proposition soit traitée durant la même séance, il pourra déposer une motion d'ordre selon l'article 91 de notre règlement en demandant une modification de l'ordre du jour.

A l'avenir, dans l'ordre du jour, le point Divers ne comportera donc plus la mention de proposition individuelle. Seront néanmoins encore possibles sous le point Divers

- l'interpellation, qui devra comme jusqu'à ce jour être appuyée par 5 Conseillers,
- le vœu
- et la question

Je pars du principe que vos Présidents de groupe vous ont donné tous les détails nécessaires pour expliquer les motifs de ce changement lors de la préparation de cette séance, comme je le leur ai demandé par courrier du 13 mars 2012.

## **5) Je passe aux résultats des élections du Grand Conseil du 11 mars 2012**

Pour Ecublens

Electeurs inscrits	5'220
Bulletins rentrés	1'837
Taux de participation	35.19%

Pour la liste des élus du district, je vous prie de vous référer aux communiqués officiels. Je vous propose de féliciter les élus Députés du district membres de notre Conseil, à savoir :

Madame Pascale Manzini

Monsieur Michele Mossi

Monsieur Michel Mièville

ainsi que M. Jacques Neiryck, élu d'un autre district, et vous propose de marquer vos félicitations par vos applaudissements.

## **6) Résultat des élections pour le conseil d'Etat du 11 mars 2012**

Procès-verbal pour Ecublens

Electeurs inscrits	5'220
Bulletins rentrés	1'874
Taux de participation	35,9%

Liste des résultats pour Ecublens selon annexe no 3 du présent PV.

## **7) Votations fédérales du 11 mars 2012**

Résultats pour Ecublens

Electeurs inscrits : 5'220

Bulletins rentrés : 2'480

Taux de participation : 47,51%

Objet no 01 : Résidences secondaires. Oui 1'344 - Non 1'093

Objet no 02 : Epargne-logement. Oui 1'103 – Non 1'276

Objet no 03 : 6 semaines de vacances. Oui 1'127 – Non 1321

Objet no 04 : Jeux d'argent. Oui 2'237 – Non 164

Objet no 05 : Prix du livre. Oui 1'465 – Non 863

### **Au chapitre des représentations :**

**Le 6 mars dernier**, j'ai eu le plaisir de représenter le Conseil communal lors de l'assemblée générale de la société Actigym et d'adresser à ses membres les salutations et les félicitations du Conseil communal

**Le 14 mars 2012**, j'ai représenté le Conseil communal lors de la cérémonie d'assermentation annuelle des nouveaux policiers de la Police de l'Ouest lausannois.

Ce même **14 mars**, j'ai répondu à l'invitation de participer à l'Assemblée générale annuelle de l'association pour la Défense des Intérêts de la région des Hautes Ecoles, plus simplement ADIRHE.

Après l'assemblée générale, l'urbaniste de Chavannes-près-Renens a présenté le projet de plan de quartier Les Cèdres, sur les terrains de la pépinière Mathys principalement et qui se distingue par la possibilité qui sera donnée aux propriétaires de construire une tour de 140 m de hauteur.

### **POINT 1. APPROBATION DE L'ORDRE DU JOUR.**

**M. le Président** nous informe que nous avons reçu cet ordre du jour par courrier. Vu la démission de M. Werner Kneubühler, qui fonctionnait comme scrutateur suppléant et membre de la commission des finances, il nous propose de modifier l'ordre du jour comme suit :

Point 3) nouveau : **élection d'un membre du bureau comme Scrutateur suppléant**

Point 4) nouveau : **élection d'un nouveau membre à la Commission des finances**

Le préavis no 3/2012 sera en point 5) et ainsi de suite.

**M. le Président** ouvre la discussion sur l'ordre du jour.

**M. Alberto Perez** souhaite surtout s'adresser à M. le Président du Conseil au sujet de la communication concernant les postulats, les motions et le projet de règlement ou décision du Conseil. Il pense que cela aurait dû faire partie de l'Ordre du jour de ce Conseil et ne pas seulement faire partie des Communications présidentielles. Il aurait apprécié qu'en faisant partie de l'Ordre du jour, une discussion puisse être ouverte à ce sujet.

**M. le Président** remercie M. Perez pour sa remarque et lui indique que ce changement n'est qu'une application de la base légale existante, comme cela a dû lui être communiqué par les Présidents de groupe dans la séance de préparation du conseil, donc ce n'est pas une décision fondamentale.

La parole n'étant plus demandée, **M. le Président** passe à l'approbation de l'ordre du jour, ainsi modifié.

Au vote, **l'ordre du jour ainsi modifié est accepté à la large majorité, il y a 2 abstentions.**

### **POINT 2. APPROBATION DU PROCES-VERBAL DE LA SEANCE DU CONSEIL DU 16 FEVRIER 2012.**

**M. le Président** nous rappelle que ce PV a été envoyé par poste à chaque Conseiller et précise que le préambule de ce procès-verbal vous a informé du fait que l'enregistrement du conseil du 16 février 2012 n'a pas fonctionné. Je vous prie de bien vouloir accepter nos excuses sur cet accident particulièrement regrettable vu l'importance des débats relatifs à l'initiative communale « des abonnements de transports publics abordables pour les jeunes »

Après discussion et échanges de point de vue, le bureau a décidé que le procès-verbal serait rédigé en se limitant aux aspects décisionnels, soit sans consigner les interventions individuelles des Conseillers. Bien que nous disposions parfois de textes remis par les intervenants, nous avons estimé que, par équité nous ne pouvions consigner certaines interventions et pas d'autres.

En ce qui concerne les interventions des Conseillers dans le point « divers et propositions individuelles », notre secrétaire a mentionné :

1. Le vœu de M. Stéphane Masson
2. L'interpellation de M. Hubleur,
3. L'intervention de M. Ibarolla,
4. La communication de notre Municipal M. Michel Farine,

car notre secrétaire disposait des textes.

Je prie les autres Conseillers qui ont formulé des vœux ou des questions de les exprimer à nouveau, lors de cette séance ou ultérieurement, sous le point divers, et nous vous promettons qu'ils seront cette fois-ci protocolés.

Je regrette évidemment ces inconvénients, mais s'agissant des mesures prises pour éviter qu'une telle situation se représente à l'avenir, je passe la parole à M. Michel Häusermann.

**M. le Secrétaire** informe des mesures prises dès ce soir pour éviter ce genre de situation. Un deuxième enregistreur est en action depuis le pupitre où se tient le Secrétaire. Il est indépendant de l'enregistreur principal et un contrôle visuel de l'enregistrement en cours permet à tout moment de vérifier le bon fonctionnement de cet appareil. Il nous prie d'accepter ses excuses et celles de tout le Bureau au sujet du problème intervenu lors de l'enregistrement de la séance du Conseil du 16 février dernier.

**M. le Président** ouvre la discussion pour ce procès-verbal.

**M. Eric Darbellay** souhaite une correction à la page 4, point 5. A la deuxième ligne il souhaite que soit protocolé « **explication du non rapport de la Commission des finances** » en lieu et place de « lecture du non rapport de la Commission des finances », considérant ce qui est publié sur le site de la Commune.

**M. le Président** remercie M. Eric Darbellay pour sa remarque.

La discussion est toujours ouverte, elle n'est plus demandée. **M. le Président** met au vote le PV avec la correction souhaitée.

Au vote, **le PV de la séance du 16 février 2012 est accepté à l'unanimité**, il y a une abstention.

### **POINT 3. ELECTION D'UN MEMBRE DU BUREAU COMME SCRUTATEUR SUPPLEANT.**

**M. le Président** ouvre la discussion.

**M. Pascal Favre** propose la candidature de **M. Gérald Lagrive**. Il n'y a pas d'autres propositions. Au vote, **M. Gérald Lagrive est élu à l'unanimité**, il y a une abstention.

### **POINT 4. ELECTION D'UN NOUVEAU MEMBRE A LA COMMISSION DES FINANCES.**

**M. le Président** ouvre la discussion.

**M. Pascal Favre** propose la candidature de **M. Jean-Michel Rochat**. Il n'y a pas d'autres propositions. Au vote, **M. Jean-Michel Rochat est élu à l'unanimité**, il y a une abstention.

**POINT 5. Préavis No 3/2012 – Collège Neptune (Vieux Pontet), construction d'un préau couvert au sud-ouest et création d'une zone de protection végétale entre la cour de récréation et l'avenue du Tir-Fédéral – Demande de crédit.**

Rapport de la Commission ad hoc par **M. Frédéric Hubleur**.

Rapport de la Commission des finances par **M. Charles Karlen**.

(Ces rapports peuvent être obtenus auprès du Greffe ou du Secrétaire, ils sont également en ligne sur le site ecublens.ch).

**M. le Président** ouvre la discussion. La discussion n'est pas demandée, elle close.

**M. le Président** nous relit les conclusions du préavis.

**Au vote le Préavis 3/2012 est accepté à l'unanimité.**

En conséquence :

**LE CONSEIL COMMUNAL D'ÉCUBLENS/VD**

- vu le préavis municipal N° 3/2012;
- ouï les rapports des commissions chargées de son étude;
- considérant que cet objet a été porté à l'ordre du jour,

**DÉCIDE**

1. d'approuver le projet de construction d'un préau couvert au sud-ouest de la cour de récréation.
2. d'approuver le projet d'aménagement d'une zone de protection végétale entre la cour de récréation et l'avenue du Tir-Fédéral.
3. d'accorder à la Municipalité un crédit de construction de **CHF 130'000.-- TTC** (cent trente mille francs) pour les deux réalisations.

Cette dépense sera financée par la trésorerie ordinaire. Elle sera comptabilisée dans un compte d'investissement du patrimoine administratif, sous la section N° 503 "Instruction publique et cultes" et la nature No 5030 "Bâtiments et Constructions" plus précisément dans le compte N° 503.5030.222 "Neptune – aménagement du préau (couvert et protection)".

Cette dépense sera amortie en une seule fois dès la fin des travaux. L'amortissement sera compensé par un prélèvement dans le fonds de réserve pour investissements futurs, compte n° 9282.11.

**POINT 6. Préavis no 4/2012 - Réhabilitation du collecteur intercommunal Mèbre a Renens, secteur Préfaully/Blancherie – demande de crédit.**

Lecture du rapport de la Commission ad hoc par **M. Michele Perlini**.

Lecture du rapport de la Commission des finances par **M. Charles Karlen**.

(Ces rapports peuvent être obtenus auprès du Greffe ou du Secrétaire, ils sont également en ligne sur le site ecublens.ch).

**M. le Président** ouvre la discussion.

**Mme Danièle Petoud Leuba, Municipale** souhaite apporter quelques corrections au sujet du territoire où vont se dérouler les travaux. A 2 mètres près il ne s'agit pas de la Commune de Renens mais de la Commune de Chavannes-près-Renens. Ainsi dans le titre il faut corriger « Réhabilitation du collecteur intercommunal à **Chavannes-près-Renens** ». Ensuite dans le point 1, objet, à la 3<sup>ème</sup> ligne « situé sur la Commune de **Chavannes-près-Renens** ». Au haut de la page 2, 2<sup>ème</sup> paragraphe « a permis de réhabiliter le tronçon dans le secteur de la Mouline

à **Chavannes-près-Renens**. Au point 4 « le collecteur se situe sur le territoire de la **Commune de Chavannes-près-Renens** ». Dans les conclusions en page 5 « à entreprendre les travaux de réhabilitation du collecteur Mèbre (secteur Préfaully-Blancherie) sur le territoire de la **Commune de Chavannes-près-Renens** ».

**M. Christophe Cartier** remercie Mme Petoud Leuba de ces précisions car il avait préparé un amendement à ce sujet. Il aimerait poser des questions au sujet de ce préavis. Il s'est rendu compte par rapport aux erreurs signalées dans ce préavis qu'il s'agit surtout de « copié-collé » car en page 5, dans les annexes il est signalé un plan des investissements qui ne figure pas avec le préavis. Si c'est indiqué cela doit faire partie du préavis. D'autre part à l'annexe 1, dans le petit encart en haut à gauche « tronçon de Renens ch.97 – ch.95 » il nous indique que ce tronçon là ne sera pas fait par l'entente Mèbre-Sorge ni payé en partie par la Commune d'Ecublens puisque celui-ci se trouve totalement sur le territoire Renonais et c'est un collecteur de Renens.

**M. le Président** poursuit la discussion, elle n'est plus demandée, elle est close.

**M. le Président** nous relit les conclusions du préavis.

Au vote **le préavis 4/2012 est accepté à l'unanimité.**

En conséquence :

#### **LE CONSEIL COMMUNAL D'ECUBLENS/VD**

- vu le préavis municipal n° 4/2012
- ouï les rapports des commissions chargées de son étude,
- considérant que cet objet a été porté à l'ordre du jour,

#### **DECIDE**

1. D'autoriser l'Entente intercommunale Mèbre-Sorge à entreprendre les travaux de réhabilitation du collecteur Mèbre (secteur Préfaully-Blancherie) à Chavannes-près-Renens.
2. D'accorder à la Commission de l'Entente intercommunale Mèbre-Sorge le crédit nécessaire, soit la somme de Fr. 390'000.-- TTC, selon les modalités décrites ci-dessus, sous chiffres 9 et 11.
3. D'allouer à l'Entente intercommunale Mèbre-Sorge une subvention communale d'investissement selon les modalités décrites ci-dessus, sous chiffres 10 et 11.

#### **POINT 7. Préavis No 5/2012 – Mise en place d'une méthodologie « Quartiers solidaires » en faveur des aînés d'Ecublens – Demande de crédit.**

Lecture du rapport de la Commission ad hoc par **Mme Nicole Roggo**.

Lecture du rapport de la Commission des finances par **M. Charles Karlen**.

(Ces rapports peuvent être obtenus auprès du Greffe ou du Secrétaire, ils sont également en ligne sur le site ecublens.ch).

**M. le Président** ouvre la discussion, elle n'est pas demandée, elle est close.

**M. le Président** nous relit les conclusions du préavis.

Au vote **le préavis 5/2012 est accepté à l'unanimité.**

En conséquence :



## LE CONSEIL COMMUNAL D'ECUBLENS/VD

- vu le préavis municipal No 5/2012;
- ouï le rapport de la Commission chargée de son étude;
- considérant que cet objet a été porté à l'ordre du jour,

### DECIDE

1. D'accepter la continuité de la méthodologie "Quartiers solidaires" par l'attribution d'un mandat à Pro Senectute sur une durée maximum de quatre ans.
2. D'accorder à la Municipalité le crédit nécessaire de **Fr. 244'800.00 (deux cent quarante-quatre mille huit cents francs)** pour sa réalisation, réparti sur une durée de quatre ans dès l'année 2012.

Cette dépense sera financée par la trésorerie ordinaire. Elle sera comptabilisée dans le compte de fonctionnement N° 710.3655.18 "Quartiers solidaires", à raison de Fr. 61'200.- annuellement pour les années 2012 à 2015.

### POINT 8. Rapports Commissions permanentes AJESOL – Plate-forme Jeunesse – Développement durable.

#### Rapport AJESOL.

**M. le Président** demande à **Mme Nicole Roggo** de bien vouloir rapporter. Ce rapport figure en annexe no 4 de ce PV et il se trouve sur le site d'ecublens.ch.

#### Rapport Plate-forme Jeunesse.

**M. le Président** nous informe que la Rapporteuse de cette Commission est absente ce soir pour raison de maladie. Ce rapport sera donc lu lors du prochain Conseil.

#### Rapport Développement durable.

**M. le Président** demande à **M. Michele Mossi** de bien vouloir rapporter. Ce rapport figure en annexe no 5 de ce PV et il se trouve sur le site d'ecublens.ch.

### POINT 9. Divers et propositions individuelles.

**M. le Président** ouvre la discussion.

**M. Claude Masson** souhaite s'exprimer au sujet des « Quartiers solidaires ». Son intervention figure dans son intégralité en annexe no 6 de ce PV.

**M. Germain Schaffner** souhaite déposer un vœu à la Municipalité concernant l'affichage lors d'élections. Ce vœu figure dans son intégralité en annexe no 7 de ce PV.

**M. Michele Perlini** souhaite déposer une interpellation sur le sujet « Quelle politique pour la flotte des véhicules communaux ? ». Cette interpellation figure en annexe no 8 de ce PV.

En accord avec **M. Perlini**, **M. le Président** transforme cette demande en « **Question à la Municipalité** ».

**M. Christophe Cartier** souhaite déposer un vœu en direction de ses collègues qui siègent dans le « Conseil intercommunal – Sécurité dans l'Ouest lausannois. Ce vœu figure en annexe no 9 de ce PV.

**M. Michele Perlini** nous dit qu'il prend note du vœu de M. Cartier en tant que Président du Conseil intercommunal de Polouest. La commission de gestion est en train de siéger et le rapport sera à disposition tout prochainement.

**M. Aitor Ibarrola** nous informe qu'il souhaite déposer un postulat lors du prochain Conseil.

Sujet: Postulat pour la prise en compte de critères de développement durable dans l'attribution des marchés publics. Son intervention est dans son intégralité ci-dessous.

Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs les Conseillers,

Conformément aux instructions que nous a transmises le Bureau du Conseil, et dont notre président a rappelé les principes au chapitre des communications présidentielles, je vous informe que je souhaite déposer un postulat lors du prochain Conseil Communal qui aura lieu le 10 mai 2012, et vous prie de porter ce point à son ordre du jour.

Pour les curieux, le titre de ce postulat sera: "pour la prise en compte de critères de développement durable dans l'attribution des marchés publics".

Je remettrai prochainement le texte de ce postulat au Bureau du Conseil ainsi qu'à la Municipalité, et me tiens à la disposition des Présidents de groupe pour leur faire parvenir également ce document s'il souhaitent en prendre connaissance avant notre prochain conseil, et en débattre dans leurs séances de préparation de groupes respectives.

Je vous remercie de votre attention.

**M. le Président** remercie M. Ibarrola d'utiliser la nouvelle procédure. Elle a le mérite que chacun puisse se préparer et être bien informé lors des débats.

**M. Pierre Zwahlen** souhaite déposer un vœu dont le sujet est "les communications municipales". Ce vœu figure en annexe no 10 de ce PV.

**M. Christophe Cartier** souhaite revenir sur les discussions au sujet de la décision du bureau concernant les motions etc. Il pense que cela ne peut pas être mis en vigueur aussi simplement. Il nous rappelle le règlement du Conseil communal, à aucun moment il est indiqué qu'il doit y avoir des délais ou quoique ce soit, et de même à l'article 88 pour les amendements, donc si le Bureau veut faire avancer les choses et mettre en vigueur ces dispositions il faut tout d'abord modifier le règlement du Conseil communal.

**M. le Président** nous dit qu'il se permet d'apporter une réponse à ce sujet. Bien évidemment les articles du règlement ne nous ont pas échappés comme ils n'ont pas échappés à M. Equey, ancien juriste du Service cantonal des communes. Du reste, la possibilité qu'une proposition d'un conseiller soit traitée séance tenante ne figure pas uniquement dans notre règlement, mais également dans la loi sur les communes. Cela étant, cet aspect n'est pas incompatible avec principe de mettre le sujet à l'ordre du jour. Il est développé par le juriste en question dans un document qui a été remis à tous les Présidents de groupes. En effet, l'article 91 de notre règlement relatif à la motion d'ordre permet aux Conseillers de demander une modification de l'ordre du jour. Donc si un Conseiller souhaite, car il estime que c'est urgent, prévoir et déposer une initiative immédiatement, il dépose préalablement une motion d'ordre et il modifie l'ordre du jour, cela est tout-à-fait possible. L'initiative sera dans ce cas traitée « séance tenante » et donc vous voyez que le fait de devoir la mettre à l'ordre du jour n'est pas incompatible avec notre règlement.

Il aimerait saisir l'occasion pour rappeler pourquoi juridiquement cette procédure est nécessaire. C'est parce qu'en fait dans la loi sur les communes et dans notre règlement du conseil en son article 26 il est précisé qu'aucun vote sur le fond ne peut avoir lieu sur un objet non porté à l'ordre du jour. Donc, en fait, toutes décisions et les initiatives des Conseillers en font partie, cela veut dire que toutes décisions qui n'auraient pas été portées à l'ordre du jour pourraient être valablement contestées. C'est la raison pour laquelle le Bureau a pris l'initiative de changer ce processus. Il y a évidemment une raison clairement de fond à cela. Cela permet que chacun soit bien informé des sujets qui seront traités et de s'y préparer et de faire les choses sérieusement, voire très sérieusement. Il espère avoir convaincu M. Cartier.

**M. Frédéric Hubleur** aimerait nous signaler que notre Commune à la chance d'accueillir ce week-end l'une des plus grosses manifestations ludiques de Suisse dans les locaux de l'EPFL.

Cela a lieu de samedi matin jusqu'à dimanche en fin de journée. Convention Orc'idée et tous types de jeux seront présents et chacun est le bienvenu. D'autre part il nous signale également que l'Association de la ludothèque d'Ecublens est à la recherche de bénévoles. Donc s'il y a des intéressés parmi les Conseillers ou dans leur entourage, il les encourage à se manifester, cela fera bien plaisir à l'Association.

**M. Nicolas Morel** aimerait poser quelques questions à la Municipalité d'Ecublens concernant les relations entre la commune et TVT-Services. Son intervention est relatée dans son intégralité ci-dessous.

### **Séance du Conseil communal du 29 mars 2012**

#### **Nicolas Morel, conseiller communal, délégué du Conseil communal à TVT-Services.**

##### **Introduction**

En préambule, il est important de noter que les remarques et les questions émises ici ne sont en aucun cas dirigées contre TVT-Services, qui a fourni aux habitants d'Ecublens (et des autres communes membres) un excellent service. Elles concernent uniquement l'association avec UPC-Cablecom, association mal définie (aussi bien pour les utilisateurs-clients que pour les conseillers communaux) et qui demande donc à être précisée pour corriger ses malfunctions.

En préambule également, je vous demande de faire preuve d'indulgence pour ma méconnaissance du fonctionnement de TVT-Services, liée d'une part à la nouveauté (pour moi) de ma tâche de représentation auprès de TVT-Services, et d'autre part du fait que je ne suis pas moi-même utilisateur-client de TVT-Services (je ne suis probablement pas le seul utilisateur de la commune à avoir recours à des alternatives au câble du téléseuil pour la TV et Internet).

Le capital d'un câblo-opérateur tel que TVT-Services repose essentiellement dans le système de diffusion (câblage et appareils liés à la diffusion de l'information aux utilisateurs-clients) et dans l'ensemble des clients du câblo-opérateur. Notamment, la structure de propriété des installations représente un point important, qui devrait être clair pour toute personne appelée à se pencher sur la participation de la commune au câblo-opérateur.

Par ailleurs, la situation de concurrence avec les autres moyens de communication que le câble traditionnel nécessite de bien comprendre les différences entre ces divers moyens.

Historiquement, le câble traditionnel a été utilisé pour la diffusion d'un nombre limité de canaux ("broadcasting"), le flux de données (analogiques ou numériques) allant de la station centrale du câblo-opérateur aux utilisateurs-clients. Pour un tel usage, une structure "en bus" (tous les utilisateurs ont accès en même temps aux données qui transitent sur le câble) est parfaitement adéquate. Les nouvelles utilisations du câble, telles que la connexion à Internet ou la vidéo à la demande, représentent une autre manière d'utiliser l'infrastructure de distribution, dans laquelle chaque utilisateur a son propre flux de données, et ceci dans les deux sens (vers l'utilisateur et depuis l'utilisateur). Avec une telle utilisation, la structure classique d'une installation câblée (structure en bus) n'est pas optimale, car la bande passante doit être partagée entre tous les

utilisateurs, et lorsque tous les utilisateurs veulent utiliser de manière différenciée l'infrastructure au maximum de ses possibilités la bande passante disponible par utilisateur peut diminuer fortement. L'emploi de fibre optique permet certes de repousser ces limites, mais le problème de fond demeure. Dans un tel cas, la structure "en étoile", telle que proposée par Swisscom avec le réseau téléphonique, est une meilleure solution: chaque utilisateur dispose de sa connexion indépendante, et ce n'est qu'au niveau du central que le débit doit pouvoir être suffisamment élevé pour assurer simultanément dans de bonnes conditions l'ensemble des flux de données.

N'étant client ni de TVT-Services ni de UPC-Cablecom, je ne peux en aucun cas critiquer la qualité des services, ni leur rapport qualité/prix. Néanmoins, de nombreuses plaintes sont apparues récemment, depuis l'association entre TVT-Services et UPC-Cablecom, notamment par rapport à la baisse de qualité (à prix égal) pour le service Internet et pour le service de téléphone via le câble, services dépendant tous deux d' UPC-Cablecom. Le personnel de TVT-Services semble aussi passablement critique vis-à-vis d' UPC-Cablecom.

Finalement, quelques considérations de comparaison des prix, entre TVT-Services/UPC-Cablecom et Citycable Lausanne, pour un abonnement minimal. La situation est résumée par le tableau ci-dessous (prix TTC par mois, en CHF, description de l'offre sur le site web respectif de chacune des deux entreprises le 26 mars 2012). Les chiffres sont donnés sous toutes réserves, les sites web n'étant pas toujours très clairs sur ce qui est exactement inclus dans une offre.

	Citycable-Lausanne	TVT-Services/UPC-Cablecom
<b>TV numérique et analogique, tarif de base</b>	27.-	24.- (TVT-Services)
<b>Internet (en plus du tarif de base)</b>	5.- (offre minimale, 500/100 kbits/s) 30.- (8000/500 kbits/s)	39.- (10'000/1000 kbits/s) (UPC-Cablecom)
<b>téléphonie fixe (en plus du tarif de base)</b>	12.- (offre minimale)	15.- (UPC-Cablecom)
<b>offre combinée (TV+ Internet + téléphonie fixe, y compris tarif de base)</b>	44.- (offre minimale) 69.- (10'000/1000 kbits/s)	83.- (25'000/2500 kbits/s) (TVT-Services 24.-/UPC-Cablecom 59.-)

Pour le raccordement de base, TVT-Services est légèrement meilleur marché. Par contre dès que UPC-Cablecom entre en lice, les offres de TVT-Services/UPC-Cablecom sont en général plus chères. Il manque notamment une variante Internet à faible débit, qui est largement suffisante pour les personnes qui désirent juste consulter leur courriel et surfer sur le web avec des exigences relativement basses. Le supplément de 1.50 par facture papier exigé par UPC-

Cablecom est encore pointé du doigt par de nombreux utilisateurs comme une mesquinerie supplémentaire...

A titre de comparaison, Swisscom, dont l'offre est évidemment basée sur le réseau téléphonique, offre le téléphone fixe pour 25.35 par mois, l'accès internet ("DLS Mini", offre minimale avec accès libre et connexion permanente, 2000/200 kbits/s) pour 34.- par mois, et la télévision ("Swisscom TV Start") pour 16.35 par mois (y compris la taxe mensuelle de copyright), ce qui fait au total 75.70. C'est plus cher que Citycable, mais moins cher que TVT-Services/UPC-Cablecom.

### Questions posées à la Municipalité d'Ecublens

En fonction de ce qui précède, j'aimerais poser les questions suivantes.

1. La société TVT-Services est-elle propriétaire à 100 % de l'infrastructure du câble (câble lui-même et autres installations techniques) ? Sinon, et par type d'installation technique, de quelle proportion de cette infrastructure est-elle propriétaire ?
2. Existe-t-il une réglementation analogue à celle des réseaux téléphoniques, pour lesquels l'opérateur historique (Swisscom) doit mettre à disposition de ses concurrents, à un tarif "raisonnable", les connexions entre le central et l'utilisateur final ? Dans le cas d'un câblo-opérateur, qui a dans les faits un monopole d'utilisation du réseau câblé parvenant à tous les utilisateurs finaux, cela signifierait-il que TVT-Services **devrait** autoriser ses concurrents à accéder au câble ?
3. Quel est le contenu du contrat conclu entre TVT-Services et UPC-Cablecom ? Pour quelle durée a-t-il été conclu ?
4. Des collaborations ont-elles été envisagées avec d'autres câblo-opérateurs de la région lausannoise ? Des participations existent-elles avec de tels câblo-opérateurs ?
5. Citycable-Lausanne n'a apparemment pas conclu de contrat avec UPC-Cablecom, et ne s'en porte pas plus mal. N'aurait-il pas été préférable pour TVT-Services de s'associer avec Citycable-Lausanne pour éviter une dépendance risquée et potentiellement dommageable vis-à-vis d'une entreprise globalisée, face à laquelle TVT-Services se retrouve complètement sans moyens de pression ? Et ceci d'autant plus que Citycable-Lausanne est en général meilleur marché que TVT-Services/UPC-Cablecom (sauf pour l'accès unique à la télévision, prestation de TVT-Services sans UPC-Cablecom, qui est

moins chère que la prestation correspondante de Citycable-Lausanne; voir tableau ci-dessus).

### **Conclusion et suite de la procédure**

L'association de TVT-Services avec UPC-Cablecom semble, pour de nombreux utilisateurs-clients, une solution peu heureuse. Le fait d'avoir à faire à deux partenaires distincts (même si TVT-Services est responsable, sur le papier, de distribuer les prestations de UPC-Cablecom) n'améliore pas la clarté de l'offre combinée. A contrario, les utilisateurs-clients de Citycable-Lausanne n'ont à faire qu'à un seul partenaire.

Un autre problème a été récemment soulevé, celui de la forme de la représentation des communes actionnaires de TVT-Services. Logiquement, le délégué du Conseil communal auprès de TVT-Services, qui est un conseiller communal, devrait représenter le Conseil communal. Or, il apparaît que ce délégué n'est pas censé représenter le Conseil communal mais bien la commune, ce qui signifie dans les faits que le mandat est celui de la Municipalité. Il s'agit d'une situation tout à fait incohérente, qui devrait être remise en cause dans le futur.

Deux fonctions distinctes du délégué du Conseil communal peuvent être distinguées: la transmission de l'information au Conseil communal (via le rapport annuel du délégué), et la transmission, en sens inverse, des vœux du Conseil communal auprès du conseil d'administration de TVT-Service. Une partie de ces tâches pourraient être remplies par la commission de gestion du Conseil communal, et il faudrait clarifier la distribution de ces tâches entre les deux instances.

Je reviendrai ultérieurement sur cette question institutionnelle, et je développerai certainement une interpellation, en fonction des réponses qui me seront apportées suite aux questions posées aujourd'hui.

**M. Pierre Kaelin, Syndic** souhaite rappeler qu'il y a des choses que l'on peut dire et d'autres pas lorsque l'on parle de stratégie d'entreprise, et il rappelle qu'il s'agit d'une Société Anonyme Il demande à M. Morel de lui donner une copie et il fera suivre.

**M. Hans-Peter Guilbert** nous dit que nous avons sûrement vu dans la presse des articles concernant Vaud Libre. Au nom du groupe Forum il aimerait nous faire part du communiqué de presse qui a paru le 27 mars 2012. Ce communiqué est en annexe no 11 du présent PV.

**M. le Président** poursuit la discussion, elle n'est plus demandée, elle est close.

### **POINT 12. Communications municipales.**

**Point 1.** Interpellation de M. Jean-Paul Dudt - Statistique sur l'orientation des élèves d'Ecublens selon leur provenance géographique.

**M. Jean-Paul Dudt** souhaite remercier la Municipalité pour avoir répondu à son interpellation. Quand au fond, il n'est malheureusement pas satisfait de cette réponse. Par exemple, il avait demandé une statistique et la réponse dit qu'on possède les chiffres pour 2010-2011 mais on ne les donne pas. Il est aussi dit que les chiffres antérieurs sont difficiles à retrouver. Il pense que l'on se moque de nous, il a reçu personnellement en 2007 des chiffres de la part de M. Lugon et qui portent sur une dizaine d'années précédentes, il ne les a pas avec lui et il ne se souvient pas de quelles années jusqu'à quelles années mais en tous les cas jusqu'en 2007. Alors il propose d'envoyer ces chiffres à la Municipalité afin qu'elle puisse compléter sa réponse avec au moins ces chiffres là et en lui demandant de présenter les chiffres 2010-2011 de la même façon pour que l'on puisse avoir une comparaison. Pour la forme, comme M. le Président l'a dit auparavant en justifiant le fait de devoir déposer des interpellations, des motions, des postulats etc. il a été dit que cela devait permettre de se préparer et d'être bien informé. Dans le même ordre d'idée, il trouve que l'on se moque du Conseil communal en donnant une réponse à une interpellation juste en début de séance. Il souligne qu'il a encore regardé cet après-midi sur le site d'Ecublens et qu'il n'a rien trouvé. Donc, on ne peut manifestement pas discuter de façon pertinente si on reçoit un texte qui mériterait une discussion seulement en début de séance. Il propose qu'en contre partie de la proposition du bureau, que personnellement il approuve, il aimerait bien que les réponses à ces interventions parviennent aux Conseillers communaux au moins une semaine à l'avance afin que chacun puisse les lire tranquillement et se préparer à une vraie discussion. Il souhaiterait que dès qu'elles sont prêtes elles parviennent en version PDF sur l'e-mail de chacun. Cela ne donne pas un grand travail à la Municipalité, car s'il faut aller voir chaque jour sur le site de la Commune si elles y sont, site qu'il trouve excessivement lent, cela est trop fastidieux. Il répète qu'il n'est pas content de la réponse et il ne sait pas comment faire d'un point de vue formel.

**M. le Président** pense que la deuxième partie de son intervention au sujet de la manière dont les réponses sont communiquées, peut être considérée comme un vœu à la Municipalité.

**M. le Président** poursuit avec le point 2. Réponse au vœu de M. Pierre Zwahlen.

**M. Pierre Zwahlen** remercie la Municipalité de sa réponse. C'est vrai qu'il avait préjugé de la croissance remarquable de notre Ville en regard de celle de Prilly. Il nous dit qu'il a passé sa jeunesse à Prilly, il y est revenu à la fin des années 90 et de ce côté là il est évidemment heureux que Prilly reste la dixième. Mais il continue de penser qu'il y a quelques perspectives pour que ce rattrapage s'opère et il incite la Municipalité à rester attentive et de prendre le temps à préparer l'évènement.

**M. le Président** poursuit avec le point 3. Réponse à a question formulée par M. Pascal Favre.

**M. Pascal Favre** remercie la Municipalité pour cette réponse. Toutefois il y a une petite chose qui le gêne un peu. On a bien constaté que dans cette nuit du 15 au 16 février, toutes les équipes étaient au boulot à partir de 20h30 et ceci jusqu'à 23h et on constate que le 16 février le responsable se lève à 4h pour effectuer les tournées de contrôle et il constate l'apparition de verglas peu avant 7h. M. Favre pense qu'il a gelé toute la nuit et il se demande si le responsable s'est endormi car il a remis toute l'équipe au boulot dès 7h. Il a sûrement attendu que toute l'équipe arrive. Il pense que là il y a un petit souci entre les 4h où il a fait ses contrôles et les 7h où il constate un gel alors que tout le monde le sait que cette nuit là il a gelé toute la nuit.

**M. le Président** poursuit avec les points 4 – 5 – 6. Il n'y a pas d'interventions demandées.

Au point 7 **M. Aitor Ibarrola** aimerait remercier la Municipalité de cette heureuse initiative d'inviter les responsables de Tvt Services et d'UPC/Cablecom afin de dialoguer avec nous et que nous puissions poser des questions. Il aimerait suggérer que pour cette séance il y ait déjà des réponses aux questions qui ont été posées, cela pourrait être un vœu. Il a entendu notre Syndic qui disait que certaines réponses sont confidentielles, il ne demande pas de livrer des secrets d'entreprise mais il serait agréable que les réponses « avouables » puissent être données avant, cela permettra d'avoir un débat un peu plus sur le fond.

**M. le Président** poursuit la discussion, elle n'est plus demandée, elle est close.

Avant de clôturer la séance, **M. le Président** remercie chaleureusement Monsieur **Pierre Ponci**, qui a enregistré nos débats depuis de nombreuses années, et ce soir pour la dernière fois dès lors qu'il va prendre sous peu une retraite bien méritée. Il nous propose de lui souhaiter une très bonne retraite et de lui signifier nos remerciements par acclamations. Des applaudissements saluent M. Pierre Ponci qui nous fait un petit signe de la main depuis la cabine des opérateurs.

**M. le Président** souhaite également nous rappeler la **sortie du conseil du 12 mai 2012**. Le délai est fixé au 6 avril prochain, mais il nous encourage à lui remettre notre coupon réponse ce soir déjà.

**M. le Président** nous rappelle également notre **prochaine séance le jeudi 10 mai 2012**.

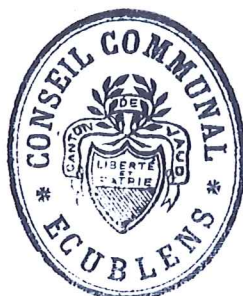
En nous souhaitant une bonne fin de soirée, **M. le Président, clôt la séance**. Il est 21h40.

Ecublens, le 1<sup>er</sup> mai 2012

Le Président



José Birbaum



Le Secrétaire



Michel Häusermann

Annexes : mentionnées



WERNER KNEUBÜHLER  
CH. DES CRÊTS 38  
CASE POSTALE 140

1024 ECUBLENS

☎ PRIVÉ (021)697.30.20  
☎ NATEL (079)581.82.79  
☎ FAX (021)697 30 21  
✉ EMAIL [werner@kneubuhler.ch](mailto:werner@kneubuhler.ch)

ECUBLENS, LE  
11 mars 2012

A M. LE PRÉSIDENT DU  
CONSEIL COMMUNAL  
DE ET À

1024 ECUBLENS

N/RÉF.: WK  
V/RÉF.:

Monsieur le Président,

#### DÉMISSION DU CONSEIL COMMUNAL

Par ces quelques lignes je vous fais part de ma démission du Conseil communal avec effet immédiat.

Pour acquitter la tâche que m'a confiée le peuple lors de mon élection il faut être motivé, disponible et/ou voire combatif.

En ce qui me concerne je n'ai plus la première de ces qualité, la motivation.

J'ai assumé avec un réel plaisir et enthousiasme la mission que votre Conseil m'a confiée lors de la précédente législature en qualité de secrétaire suppléant, mission qui m'a permis de partager des moments enrichissants avec des personnalités dévouées, sincères et dépourvues d'une quelconque animosité, toutes ayant à cœur de mettre en avant le bien de la communauté.

J'ai également eu la chance de pouvoir prêter mon concours à notre secrétaire du Conseil M. Michel Häusermann qui fait preuve en permanence d'une humanité exceptionnelle et qui a le sens de l'efficacité et des responsabilités.

Les différents présidents de votre Conseil m'ont également permis de constater leur dévouement pour notre communauté.

Je profite de ces lignes pour les remercier pour leur travail, leur écoute et leur compagnie.

Comme je l'ai dit plus avant, ma décision est malheureusement due au motif principal d'une perte de motivation liée à une dégradation de l'ambiance de travail qui règne actuellement dans l'hémicycle et dans les organes de votre Conseil. Peut-être que je ne suis plus en mesure de relativiser certaines attitudes et/ou prises de positions, mais il est certain qu'il devient de plus en plus difficile de remplir la mission de conseiller...

Croyez, Monsieur le Président, à l'assurance de mes salutations distinguées.

WERNER KNEUBÜHLER

*W. Kneubühler*

Christian Rothen  
Rue du Villars 34  
1024 Ecublens

Conseil communal d'Ecublens  
Monsieur José Birbaum  
Président  
Ch. de la Colline 21  
1024 Ecublens

Ecublens, le 13 mars 2012

Monsieur le Président,  
Mesdames et Messieurs les Conseillers,

Par la présente, je vous adresse ma démission comme conseiller communal avec effet immédiat.

Comme je partirai en voyage prochainement pour plusieurs mois à l'étranger et je ne pourrai plus participer aux activités du Conseil communal.

J'ai eu énormément de plaisir à collaborer dans les diverses commissions et à assister aux séances du Conseil communal d'Ecublens pendant de nombreuses années et en garderai un excellent souvenir.

Je vous souhaite une bonne législature et suis certains que les décisions que vous prendrez le seront pour le bien des habitants de notre ville.

En vous priant de bien vouloir prendre note de ce qui précède, je vous adresse, Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs les conseillers, mes meilleures salutations.



Copie à: M. Michel Häusermann, secrétaire du Conseil communal



**Election du Conseil d'Etat du 11 mars 2012  
Premier tour du scrutin  
Procès-verbal communal  
Statut verrouillé : Ecublens VD**

Formule 1

11.03.2012  
15:56

Page 4 de 5

SUFFRAGES obtenus sur des bulletins	Sans dénomination	Total des bulletins
BÉGLÉ Claude	79	137
BERNHARD Maximilien	25	59
BROULIS Pascal	294	978
CHEVALLAZ Martin	36	77
CORDANI Tiziana	18	32
DE QUATTRO Jacqueline	267	944
DOLIVO Jean-Michel	48	98
FEKI Soufia	7	38
GÉTAZ Emmanuel	58	104
GORRITE Nuria	206	926
LEUBA Philippe	253	921
LUCCARINI Yvan	7	37
LYON Anne-Catherine	198	874
MAILLARD Pierre-Yves	370	1'144
MÉTRAUX Béatrice	186	900
MORAND Alexandre Guillaume	56	105
SANSONNENS Julien	28	70
VALLAT Patrick	30	77
VILLARD Roland	17	29
VOIBLET Claude-Alain	79	679
WYDLER Aurélie	14	42
Voix éparses	2	4
<b>TOTAL</b>	<b>2'278</b>	<b>8'275</b>

Observations :

Cette pièce tient lieu d'extraits de procès-verbal. Il doit être affiché au pilier public et transmis aux autorités compétentes conformément aux instructions.

Attesté conformément au procès-verbal

Le/la président-e du bureau

Le/la secrétaire



## Conseil communal d'Ecublens

### **Rapport des délégués du conseil communal à l'Association pour l'accueil de jour des enfants du Sud-Ouest lausannois (AJESOL)**

Monsieur le Président,  
Mesdames et Messieurs les conseillers,

Les délégués du conseil communal d'Ecublens à cette association sont Christine Bolatdemirci, Maria Gordillo, Samuel Karlen et Nicole Roggo.

L'AJESOL est une jeune association puisqu'elle a été créée lors de son assemblée constitutive le 9 juin 2009.

Elle a pour but (article 4 des statuts) de constituer, gérer et développer un réseau conformément à la loi sur l'accueil de jour des enfants (LAJE) sur le territoire des communes de Chavannes-près-Renens, d'Ecublens et Saint-Sulpice.

Elle œuvre au maintien et au développement de places d'accueil de jour et bénéficie des subsides de la Fondation pour l'accueil de jour des enfants (FAJE).

Un premier rapport d'activité 2009-2010 a été rédigé par Mme Pascale Manzini qui préside l'AJESOL. Vous le trouvez aux pages 170 et 171 du rapport de gestion 2010 de la Municipalité.

Les structures du réseau sont les suivantes :

- Accueil familial de jour      Ecublens-Chavannes-Saint-Sulpice
- Garderie Vanille-Chocolat      Chavannes
- Garderie Vanille-Chocolat      Ecublens
- Garderie Domino      Ecublens
- Garderie les Bout'choux      Ecublens
- Ô Berges      Chavannes
- Garderie Capucine      Chavannes
- La Plaine      Chavannes

Elles offraient fin 2010 : 111 places d'accueil familial, 145 places en préscolaire et 60 places en parascolaire

On peut citer encore quelques chiffres extraits de l'exercice 2009-2010 :

- Le montant global des charges est supérieur à 7 millions et celui à la charge de la commune d'Ecublens s'élève à près de 2 millions dont la moitié est couverte par la participation des parents.
- Le coût de la place d'accueil est de 118.- par jour. Le tarif à charge des parents est déterminé en fonction de leur revenu selon un règlement fixant un certain nombre de critères.
- Les rétrocessions de la FAJE se montent à 18% de la masse salariale.

- Le budget de fonctionnement de l'AJESOL est estimé à 137 000.- pour 2012.

Les services communaux ont repris la gestion administrative et comptable des structures depuis la création de l'association notamment grâce à un logiciel BAMBINO améliorant leur relation avec l'administration communale et facilitant leur fonctionnement. Certaines adaptations sont en voie de réalisation et si la mise en place a été perçue comme contraignante au départ par les associations, mêlant bénévolat et professionnalisme, une décharge du travail administratif a été relevée et appréciée lors de la dernière assemblée.

Un excellent climat participatif des structures a été mis en évidence et des nouvelles collaborations ont vu le jour.

Pour les familles l'accessibilité aux places d'accueil du réseau selon des critères de priorité définis par un règlement est un atout important.

Si vous désirez obtenir davantage d'informations, vous pouvez consulter le site de la FAJE [www.faje-vd.ch](http://www.faje-vd.ch) et un site internet AJESOL est actuellement en cours de réalisation.

Au nom de délégués communaux du conseil communal d'Ecublens :

Nicole Roggo



Ecublens le 21 mars 2012

Commune d'Ecublens

# Commission communale du fonds pour le développement durable

Rapport d'activité 06.2011 - 03.2012

---

La Commission communale du fonds pour le développement durable est composée de:

- Mme Danièle Petoud Leuba, Conseillère municipale,
- M. Ramiro Canedo, Chef de service,
- Mme Viviane Keller, Experte, Cheffe de l'Unité du développement durable de l'État de Vaud,
- M. Daniel Sage, Conseiller communal,
- M. Michele Mossi, Conseiller communal.

Dans sa nouvelle composition, suite aux élections de 2011, la commission s'est réunie 4 fois.

Après avoir pris connaissance de son cahier des charges et des dispositions communales pour le "fonds d'encouragement pour le développement durable", elle a analysé en détail le "Programme d'attribution des subventions" et y a apporté quelques modifications et précisions. Le programme modifié a ensuite été présenté à la Municipalité qui l'a adopté le 6 février 2012. Il est depuis en ligne sur le site Internet de la Commune, accessible à tout citoyen depuis la page d'accueil [www.ecublens.ch](http://www.ecublens.ch).

À titre d'exemple, le fonds pour le développement durable soutien:

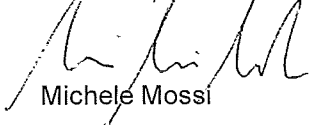
- l'analyse énergétique des bâtiments,
- l'assainissement des constructions,
- l'installation de capteurs solaires et d'unités de chauffage écologiques,
- une mobilité durable,
- le développement d'éléments naturels et paysagers écologiques.

Lors de ses 4 séances, la Commission s'est prononcée sur les diverses demandes de subvention qui ont été adressées à la Commune. Un rapport de l'état du fonds et des subventions octroyées figurera dans les comptes annuels.

Pour l'année 2012, la Commission a décidé de reconduire l'action de subvention de l'abonnement CFF demi-tarif avec une contribution de CHF 100.00 aux 100 premiers citoyens voulant acquérir pour la première fois cet abonnement. Le renouvellement par contre n'est pas subventionné.

Le fonds communal pour le développement durable étant encore peu connu, la Commission recherche actuellement des idées de promotion et des actions ciblées en faveur de la population. Toute idée externe sera la bienvenue.

Ecublens, le 29 mars 2012



Michele Mossi



**Conseil communal  
Ecublens VD**

Ecublens VD, le 29 mars 2012

Type :  Postulat  Motion  Amendement  
 Autre (préciser) divers – Quartier solidaire

Sujet :  
Quartier solidaire préavis 5/2012

Monsieur le Président,  
Mesdames et Messieurs les conseillers,

Ce soir, vous avez voté et accepté les conclusions du préavis 5/2012 Mise en place d'une méthodologie "Quartiers solidaires" en faveur des aînés de notre ville. J'aimerais vous en remercier.

Comme vous avez pu lire dans le préavis, le diagnostic communautaire de notre ville a duré une année. Le travail a été accompli par les partenaires énoncés au bas de la page 2.

J'aimerais vous faire part du plaisir que nous avons tous eu et moi en particulier à œuvrer avec enthousiasme au sein du groupe Ressources pour le bien des habitants de plus de 55 ans de la plaine du Croset pour établir le diagnostic communautaire.

Toutes les séances ont été l'occasion de chercher à faire ce qui est de mieux pour le quartier du Croset.

J'aimerais aussi féliciter notre ancien membre du conseil communal M. Jean-Pierre Muller qui, avec son épouse Suzanne ont effectué un magnifique travail sur le terrain en animant le groupe habitants.

Je suis certain que tout le travail effectué avec beaucoup de volonté et avec l'accord que vous avez exprimé ce soir, encouragera les habitants du quartier du Croset, qu'ils aient plus de 55 ans ou pas, à poursuivre dans la voie tracée par le groupe de Ressources et Pro Senectute.

Je vous remercie de votre attention.

Nom, Prénom : Claude Masson

Signature : 



Conseil communal  
Ecublens VD

Ecublens VD, le 28 mars 2012

Type :  Postulat     Motion     Amendement

Autre (préciser) Vœu.....

Sujet : Affichage lors d'élections

Au nom des 5 groupes politiques du Conseil communal, je formule le vœu que lors des futures élections, qu'elles soient fédérales, cantonales ou communales, la Municipalité charge les services de la commune de la pose des affiches électorales sur les panneaux officiels prévus à cet effet. Cette mesure permettrait de procéder au collage des affiches électorales sur les panneaux avant leur installation, dans les locaux de la commune, à l'abri et au chaud. On éviterait ainsi, comme ce fut le cas cette année lors du 1<sup>er</sup> tour des élections cantonales, un retard de l'affichage en raison des conditions météorologiques.

La neutralité attendue du personnel communal affecté à cette tâche garantirait en outre un affichage équitable entre les différents partis politiques, évitant ainsi toute controverse. Avec cette mesure notre commune adopterait un procédé d'affichage identique à celui d'autres communes voisines, comme Prilly par exemple.

Les divers partis politiques s'engagent pour leur part, lors de chaque élection, à fournir les affiches électorales dans le délai fixé par la commune.

~~UDC [Signature]~~    ~~[Signature]~~

N. Maul  
(Les Verts)

H. P. Guillet  
[Signature]

Nom, Prénom : Schaffner Germain

Signature :

[Signature]



Ecublens, le 29 mars 2012

**Interpellation = Question**

**Sujet : Quelle politique pour la flotte des véhicules communaux ?**

Monsieur le Président,

Mesdames et Messieurs les conseillers communaux, Mesdames et Messieurs les conseillers municipaux

J'ai découvert avec intérêt dans la presse l'article sur le nouveau camion de récolte des ordures des communes de Bussigny, Prilly et Renens.

Ce camion s'avère être le premier de son genre en Suisse, un modèle hybride fonctionnant sur une batterie de dernière génération.

Je vous lis un extrait de l'article paru dans 24Heures du mercredi 28 mars 2012 :

### **Un camion poubelle écolo sillonnera l'Ouest**

Un camion hybride est mis en service à Bussigny, Prilly et Renens  
Il est silencieux. A faible vitesse, c'est en effet un moteur électrique qui le tracte.

Ce n'est que passé les 20km/h que le moteur diesel de ce véhicule hybride de ramassage des ordures entre en scène.

Il sera opérationnel dans quelques jours, il sera utilisé pour le ramassage des déchets recyclables, tels que le verre et/ou le papier.

Ce camion permettra d'économiser 14 tonnes de CO<sup>2</sup> par année, soit une diminution d'environ 30% de la consommation de diesel.

Les batteries ont la même durée de vie que le camion.

Il coûte par contre de 15 à 20 % plus cher à l'achat, mais le coût global pour une collectivité publique devrait être le même que celui d'un camion traditionnel.

En effet on récupèrera sur les frais de fonctionnement ce qu'on perd à l'achat.


Voilà ma question :

Puisque la commune par l'entremise du programme de législature mais aussi au travers des programmes électoraux des différents partis, souhaite promouvoir les énergies renouvelables et une meilleure mobilité, je souhaiterais interpeler la Municipalité à ce sujet, à savoir quelles sont les options envisagées pour le futur du traitement de nos déchets.

Ce genre de véhicule est-il aussi à l'ordre du jour?

Et dans un ordre d'idées plus général, cette question peut s'élargir au parc de véhicules communaux dans son ensemble.

Je vous remercie pour votre attention.

A handwritten signature in black ink, consisting of several overlapping loops and a horizontal stroke at the bottom.

Michele Perlini

# Un camion poubelle écolo sillonnera l'Ouest

**Un véhicule hybride est mis en service à Renens, à Bussigny et à Prilly**

Il est silencieux, le camion. A faible vitesse, c'est en effet un moteur électrique qui le tracte. Ce n'est que passé 20 km/h que le moteur diesel de ce véhicule hybride de ramassage des ordures entre en scène. L'engin a été présenté hier à Bussigny en première suisse par Swiss Recycling Services (S.R.S.), la société qui en a pris livraison. Cette filiale du géant français Veolia Propreté est en charge de la collecte des déchets dans plusieurs communes de l'Ouest lausannois.



**A faible vitesse, l'engin reste silencieux.** FRANCESCA PALAZZI

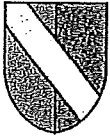
«Il sera opérationnel dans quelques jours à Renens, où il passera environ 60% de son temps, mais aussi à Bussigny et à Prilly,

explique Thierry Valenc, directeur de S.R.S. Arc lémanique. On l'utilisera pour ramasser des déchets recyclables, tels que le verre

ou le papier.» Construit par Volvo, ce camion permettrait d'économiser 14 tonnes de CO<sub>2</sub> par véhicule et par an, soit une diminution d'environ 30% de la consommation de diesel. Il est par contre plus cher de «15 à 20%», selon Thierry Valenc. «Mais le coût global pour une collectivité publique devrait être le même que celui d'un camion traditionnel, ajoutait-il. On récupère sur les frais de fonctionnement ce qu'on perd à l'achat.» **J.DU.**



**Découvrez la vidéo du véhicule hybride**  
[camion.24heures.ch](http://camion.24heures.ch)



Conseil communal  
Ecublens VD

Ecublens VD, le 29 mars 2012

Type :  Postulat  Motion  Amendement

Autre (préciser) ..... Voeux .....

Sujet :

Conseil intercommunal - Sécurité dans l'ouest lausannois

Messieurs le Président,

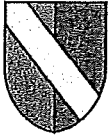
Mesdame, Messieurs

j'émet le vœux que nos délégués au conseil  
intercommunal - sécurité dans l'ouest lausannois  
nous transmettent un rapport sur leur dernière  
décision d'approuver le déménagement de Palacost  
sur la commune de Prilly et de nous informer  
sur les conséquences financières que va engendrer  
un tel déménagement.

Nom, Prénom :

Cailler Christophe

Signature :



Conseil communal  
Ecublens VD

Ecublens VD, le 29 mars 2012

Type :  Postulat  Motion  Amendement

Autre (préciser) ... Voeu .....

Sujet : Communications municipales transmises dans le même délai que les rapports

Les communications municipales constituent un document majeur, qui répond notamment à des vœux et questions de membres de notre Conseil et suscitent des remarques ou commentaires. Pour que ce document puisse être examiné par les groupes, il importe que les communications municipales soient transmises au Conseil communal dans le délai usuel, établi au vendredi précédent la séance plénière. Nous sommes conscients que cela conduirait au report de l'une ou l'autre des communications à l'échéance suivante : cela n'est pas vraiment regrettable, en regard du gain que permet l'examen des communications à tête reposée. Dès lors, la Municipalité planifierait ses communications lors de sa séance précédant la semaine de réunion du Conseil communal.

Nom, Prénom : Zuzbelen Pierre

Signature : [Signature]

**Usurpation inadmissible**

Vaud Libre dénonce le détournement des affiches de son candidat au second tour de l'élection au Conseil d'Etat, Emmanuel Gétaz.

Depuis le week-end dernier, dans plusieurs parties du canton, les affiches d'Emmanuel Gétaz sont recouvertes d'un autocollant de l'UDC. Cet autocollant fait croire qu'Emmanuel Gétaz soutiendrait le candidat Claude-Alain Voiblet et appellerait à voter pour ce dernier.

Vaud Libre appelle bien évidemment à voter pour son candidat, Emmanuel Gétaz, qui s'est maintenu au second tour pour offrir une alternative crédible au centre.

Vaud Libre exige donc que cesse immédiatement cette usurpation déloyale et invite l'UDC à contrôler ses troupes.

Vaud Libre étudie les éventuelles autres mesures à prendre.

*H. P. Gerilbert*  
*29.03.2012*

Renseignements : Jérôme Christen (079 213 42 56) – Patrick Sercomanens (079 254 81 02) –  
Emmanuel Gétaz (079 221 80 35)